

**Initiative Pierre-Yves Rapaz au nom du groupe UDC demandant la modification de l'article 142 de la Constitution cantonale par l'abaissement du droit de vote en matière communal de 18 ans à 16 ans**

*Développement*

Nous demandons la modification de l'article 142 de la Constitution cantonale, par l'abaissement du droit de vote en matière communal de 18 ans à 16 ans.

**Article 142 Droits politiques**

<sup>1</sup> Font partie du corps électoral communal, s'ils sont âgés de seize ~~dix-huit~~ ans révolus et ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit :

- a) les Suissesses et les Suisses qui sont domiciliés dans la commune ;
- b) les étrangères et les étrangers domiciliés dans la commune qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliés dans le Canton depuis trois ans au moins.

<sup>2</sup> Les droits politiques ont pour objet la participation aux élections et votations, l'éligibilité ainsi que la signature des demandes d'initiative et, dans les communes à conseil communal, de référendum.

<sup>3</sup> La loi précise les modalités de l'exercice de ces droits. Les articles 74, alinéa 2 et 76, alinéa 2 s'appliquent.

Par ailleurs nous demandons également la modification de l'article 5 alinéa 2 a) et b) de la loi sur les droits politiques concernant la qualité d'électeur afin d'introduire le vote à 16 ans en matière communale.

*Développement*

***Situation dans le canton, en Suisse, en Autriche et en Allemagne***

Plusieurs projets de parlement des jeunes sont à l'étude dans différentes villes vaudoises. Ces conseils seront ouverts à des jeunes entre 15 et 20 ans.

Par ailleurs, les Bernois et les Glaronnais pourront désormais voter à partir de 16 ans. Nos voisins fribourgeois et genevois étudient également cette possibilité.

Dans d'autres cantons, des discussions soutenues ont lieu à ce sujet. A titre d'exemple, citons les cantons de Lucerne, Zurich, Argovie, Thurgovie, Schaffhouse, Bâle-Ville, des Grisons et du Tessin.

En plus, notre pays n'est pas le premier à lancer une telle réflexion. En effet, nous pouvons citer le droit de vote à 16 ans en Autriche et dans plusieurs Länder allemands.

***Entrée dans la vie active dès 16 ans***

Dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, les jeunes de 16 ans sont invités à prendre des responsabilités. C'est souvent à cet âge qu'ils débutent leur activité professionnelle et leurs patrons leur confient rapidement des tâches autonomes. Ils commencent à payer des cotisations sociales et des impôts. Dans les loisirs, les jeunes sont très vite recrutés dans les

comités des sociétés où ils doivent gérer des budgets et des comptes et présider des séances. On leur fait confiance. Les majorités sexuelle et religieuse sont fixées à 16 ans révolus.

### ***Meilleur équilibre entre les générations***

Le vieillissement de la population a pour effet une modification de la structure d'âge du corps électoral. Cette évolution n'est probablement pas sans impact sur les décisions prises. Notre proposition d'accorder le droit de vote aux jeunes de 16 ans sur le plan communal est une manière de mieux équilibrer les intérêts des jeunes et des personnes âgées.

### ***Accorder notre confiance et inviter à participer***

Une récente étude sur le plan national montre un fort accroissement de la participation aux scrutins pour les catégories d'âge de 18 à 24 ans. Alors même qu'ils n'étaient que 21% à participer aux élections fédérales de 1995, ils sont plus de 35% à prendre part à celles de 2007. Sans nul doute, le droit de vote à 16 ans va permettre de susciter chez les jeunes un intérêt accru pour la politique, de les inciter à participer aux scrutins et de promouvoir leur intégration dans la société. Les jeunes de 16 ans sont capables de discernement et méritent notre confiance en matière de politique. N'oublions pas que le futur de la société sera un jour entre leurs mains.

### ***L'éducation civique mise en pratique***

Le canton de Vaud encourage l'intérêt politique chez les jeunes en développant l'éducation civique à l'école. Aux yeux de notre parti, les jeunes dès 16 ans méritent autre chose que de simples strapontins au travers de conseil des jeunes qui n'ont ni pouvoir réel ni emprise directe sur les affaires politiques de la vie communale. Quoi de plus frustrant que d'apprécier une situation, analyser un projet, faire des propositions, s'engager dans un processus parlementaire, le tout sans pouvoir mettre en pratique le fruit de son travail ! Et quoi de plus efficace que de conclure la formation par une pleine participation à la vie civique.

### ***Les éléments qui parlent contre l'abaissement de 18 ans à 16 ans du droit de vote en matière communale***

Certains opposants feront valoir une certaine immaturité des adolescents de 16 ans en faisant remarquer qu'ils sont à peine sortis de l'école obligatoire à cet âge. D'autres diront que les jeunes ne sont tout simplement pas en mesure de saisir l'ensemble des enjeux des objets soumis à votation. Encore d'autres se réfugieront derrière un désintérêt supposé des jeunes de 16 à 18 ans pour la politique ou évoqueront le risque qu'ils soient par trop susceptibles d'être manipulés par des groupes d'intérêt.

A notre avis, ce discours réducteur peut s'appliquer à des personnes de tout âge. Au final, ces arguments ne sont pas suffisants à nos yeux pour s'opposer à l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des jeunes à 16 ans en matière communale. Pour l'UDC, il s'agit là d'excuses pour ne pas entrer en matière sur cette proposition. L'UDC pense qu'il ne faut pas sous-estimer la maturité des jeunes adultes et leur volonté de s'engager pour notre société.

### ***Comparaison des coûts droit de vote et parlements/conseils de jeunes***

La mise sur pied de conseils des jeunes dans les grandes villes du canton de Vaud va générer des charges importantes et l'engagement de ressources non négligeable. L'abaissement du droit de vote ne va engendrer que l'envoi du matériel et des enveloppes de vote aux jeunes de 16 à 18 ans.

Par ailleurs la mise sur pied de conseils des jeunes sera limitée principalement aux villes, il n'y aura probablement pas de telles structures dans les zones rurales. A l'inverse, l'abaissement du droit de vote à 16 ans est une démarche qui concerne l'ensemble des jeunes vaudois et qui ne se limitera pas uniquement aux jeunes des zones urbaines.

### *Les projets politiques d'aujourd'hui ne sont-ils pas les réalisations de demain ?*

Avec le droit de vote en matière communale à 16 ans, les jeunes peuvent s'impliquer dans la vie politique plus tôt. C'est particulièrement intéressant sur le plan communal où de nombreux thèmes les concernent directement : la culture, les sports, les transports, les règlements de police, etc.

Pour finir, le droit de vote ne génère aucune obligation, mais offre le libre choix d'un engagement politique actif. C'est une manière forte de donner la parole à tous ceux qui ont envie de s'exprimer.

*Souhaite développer et demande le renvoi en commission selon l'art. 129 LGC.*

Lausanne, le 16 juin 2009.

(Signé) *Pierre-Yves Rapaz et 13 cosignataires*

**M. Pierre-Yves Rapaz :** — Notre texte a dû en surprendre plus d'un. Rassurez-vous, même au sein de mon groupe, l'on m'a demandé si j'avais été trop exposé au soleil !

Le débat doit avoir lieu. Dans bien des grandes communes de ce canton, on voit qu'on est en train d'instaurer des conseils des jeunes. J'ai sous les yeux un projet de la Ville de Lausanne qui fait réfléchir et nous inquiète. En effet, avec des projets tels que celui-ci ou ceux d'autres villes comme Yverdon, nous allons créer des conseils alibi. Avec ce genre de conseils, nous faisons croire aux jeunes qu'ils peuvent s'exprimer, faire des propositions et avoir des choix. Quelle belle utopie, quel miroir aux alouettes ! Ces jeunes n'ont par ailleurs pas tous les mêmes droits étant donné que dans tous les conseils en place ou projetés, les jeunes ont entre 13 et 25 ans ; donc, certains ont le droit de vote et d'autres pas. Beaucoup de projets n'ont pas besoin d'un conseil des jeunes ; c'est de l'instruction publique ou de la sensibilisation à la citoyenneté mises sur pied par l'école obligatoire. Dans bien des communes, ces projets se concrétisent sans un conseil des jeunes alibi. Par contre, et là est tout l'intérêt de notre initiative, à la sortie de la scolarité obligatoire, en principe à 16 ans, ces jeunes auxquels on aurait pu donner goût à la politique par des cours et autres promotions civiques doivent attendre deux ans avant de pouvoir passer de la théorie à la pratique. Cela est dommageable. A 16 ans, bien de ces jeunes entrent dans la vie active et commencent à prendre des responsabilités et une certaine autonomie. La pyramide des âges démontre le vieillissement de la population et donner le droit de vote aux jeunes dès 16 ans, au niveau communal, équilibrerait les relations intergénérationnelles. A celles et ceux qui nous diraient que les jeunes de 16 à 18 ans sont immatures et influençables, nous répondons volontiers que la maturité ne vient pas forcément avec les années.

Notre but avec cette initiative est de lancer le débat. Ne vaut-il pas mieux donner le droit de vote communal à 16 ans au lieu de créer ces conseils des jeunes alibi ? Ainsi, tous les jeunes dès 16 ans auraient les mêmes droits sur l'ensemble de notre canton et pas seulement dans les grandes villes qui, pour se donner bonne conscience et faire croire que l'on s'intéresse à la jeunesse, créent ces conseils alibi. Nous sommes convaincus que les jeunes qui ont un intérêt pour la chose publique préféreront jouer dans la cour des grands que dans celle des petits que seront ces conseils des jeunes. Je vous encourage donc à soutenir cette initiative que nous vous demandons de renvoyer à une commission.

La discussion est ouverte.

**Mme Gloria Capt :** — Je trouve la proposition qui nous est faite aujourd'hui d'abaisser le droit de vote et d'éligibilité en matière communale de 18 à 16 ans aberrante. Alors qu'on vit actuellement de plus en plus vieux, on nous propose une mesure pour responsabiliser les jeunes de plus en plus vite, pour en faire des adultes de plus en plus tôt. Si cela pouvait se justifier lorsque l'espérance de vie était de 40 ou de 50 ans, cela n'est manifestement plus possible maintenant.

Où va-t-on s'arrêter ? Si on accorde le droit de vote et d'éligibilité aux jeunes de 16 ans, il faut alors admettre qu'ils peuvent devenir adultes à 16 ans et donc abaisser l'âge de la majorité. Il faut admettre qu'ils puissent se marier librement à 16 ans, qu'ils puissent boire de l'alcool à 16 ans dans les établissements publics. Il faut admettre qu'ils puissent devenir syndics, soit diriger une commune à 16 ans.

De grâce, laissons ces jeunes de 16 ans être des adolescents, laissons-les grandir et devenir des adultes responsables et intéressons-les en encourageant la création de parlements des jeunes, par exemple, dans les communes et en les invitant à participer aux meetings politiques pour les préparer. Vous aurez compris que je ne peux pas soutenir cette initiative.

**M. Jean-Marie Surer :** — J'aurai à l'égard de l'UDC quelques propos un peu durs. Cette initiative est totalement surprenante, elle est populiste, opportuniste. La seule chose qui l'inspire est une pure tactique politique.

On a parlé de vous, monsieur Rapaz, aujourd'hui dans la presse. C'est bon. Vous êtes content de vous. L'UDC souhaite aujourd'hui récupérer l'électorat des jeunes et des mineurs. Monsieur Rapaz, à quand l'initiative pour le droit de vote à 14 ans, ou à 12, que sais-je ? Le droit de vote a besoin d'être valorisé plutôt que d'être élargi ou redistribué. En Suisse, on est majeur à 18 ans, on est responsable à 18 ans avec tout ce que cela représente. A 16 ans, monsieur Rapaz, on est mineur, on ne peut pas engager la société avec son vote.

Si les jeunes veulent s'engager, ils pourront certainement le faire avec les futurs parlements des jeunes dont parlait Mme Capt. Ils peuvent le faire aussi dans le cadre des sociétés de jeunesse vaudoises qui sont elles-mêmes l'occasion unique pour un excellent apprentissage de la démocratie de base. J'en veux pour preuve les sociétés de jeunesse campagnardes que je connais extrêmement bien.

S'opposer à cette initiative, monsieur Rapaz, ce n'est pas dire qu'on est contre la jeunesse : ce n'est pas de l'anti-jeunisme, comme on dit maintenant dans la presse. Cette initiative est un mépris de la démocratie directe et une vraie incohérence. Je me réjouis d'en débattre en commission avec vous.

**M. Philippe Martinet :** — Du côté des Verts et dans la mesure où de toute manière, un renvoi en commission est proposé, ce n'est pas un problème et ce débat mérite d'avoir lieu. Cependant, les Verts souhaitent, tout d'abord, qu'il soit fondé sur quelques affirmations sociologiquement vraies. Typiquement, dire qu'aujourd'hui une majorité des jeunes de 16 ans est dans la vie active et dans le monde des adultes est faux puisqu'à peu près 28% des jeunes vont en apprentissage après l'école obligatoire et que l'âge moyen des apprentis de première année est 18,2 ans ; on l'a encore rappelé lors du débat consacré à la loi sur la formation professionnelle. Ensuite, les études Pisa ont montré que vers 15-16 ans, 20% des jeunes sont en dessous des seuils de compréhension des textes les plus simples. Ils n'ont donc pas la capacité de discernement d'un texte politique sophistiqué. Il s'agira donc de construire un discours sur quelques bases sociologiquement avérées.

On se souvient du débat que Jérôme Christen a provoqué avec sa demande de réintroduire l'instruction civique à l'école. Chez les Verts, nous pensons que l'autonomie et la citoyenneté actives se construisent et s'acquièrent, et il sera bon de rappeler quels sont les différents moyens d'y parvenir. Jean-Marie Surer a parlé des sociétés de jeunesse campagnardes. On a vu ce week-end à Le Vaud quelque chose d'extraordinaire. Il faut soutenir ces activités de jeunesse. Il y a aussi les parlements des jeunes et différents vecteurs. Il faut réfléchir à ce qu'on fait pour permettre une citoyenneté active et lucide. Débattons, certes, mais sur des bases un peu plus rationnelles et moins populistes.

**M. Jean-Michel Dolivo :** — Non, M. Rapaz n'a pas été victime d'un coup de soleil et il n'a pas trop fumé d'herbe en déposant son initiative. Le contenu de cette initiative pose une question

clé : comment favoriser la participation de jeunes à la vie sociale et politique ? Alors même qu'ils et elles sont partie prenante d'une vie professionnelle, en termes de formation et d'emploi, partie prenante de la vie sociale en général et qu'ils sont l'objet de toutes les attentions, notamment de la part de la télévision, des médias, de la publicité. Ils sont véritablement une part de cette société qu'il est important de prendre en compte du point de vue des choix et des décisions politiques. Voilà pourquoi je soutiens cette initiative. Les paroles des adultes bien-pensants libéraux, radicaux, voire Verts, me font un peu sourire. Au fond, qu'est-ce que cela veut dire la maturité ? Est-ce que la maturité à 18 ans est supérieure à celle à 16 ans ? Ou à 20 ans ou à d'autres âges ? Quelle est la mesure de cette maturité ? On est là dans un jugement ou une appréciation totalement arbitraire.

Enfin, vous me permettrez ce bémol : les membres de l'UDC, avec les mêmes arguments qu'ils mettent en avant pour le droit de vote des jeunes à partir de 16 ans, pourraient tout à fait défendre le projet d'accorder le droit de vote à partir de 18 ans aux femmes et aux hommes qui n'ont pas le passeport suisse mais qui vivent dans notre canton depuis plusieurs années. Je me réjouis que l'UDC ait la même logique d'argumentation pour ces personnes qui sont totalement intégrées à la vie sociale, comme les jeunes de 16 ans.

**M. Jérôme Christen :** — Je précise que je m'exprime à titre personnel, l'Alliance du centre étant divisée sur cette question. Certains ont dit qu'il s'agissait de démagogie de la part de l'UDC ; d'autres ont parlé d'habileté politique. Il est vrai que pour fréquenter parfois les classes de 8e ou 9e années dans le cadre de cours de civisme, je peux constater que les jeunes sont plutôt sensibles à un discours UDC ou à un discours des Verts. Evidemment, quand on est jeune, on a peut-être moins de nuance et un avis beaucoup plus tranché. Mais je n'ai pas de souci parce que ces partis travaillent pour l'avenir du centre puisque, à terme, en vieillissant, on devient beaucoup plus nuancé et on se rapproche du centre.

Cela dit, il y a en tout cas un argument essentiel pour soutenir la proposition que nous présente l'UDC. Comme il est souhaitable de conduire sitôt après avoir passé son permis de conduire, je pense qu'il est essentiel de pouvoir user son droit de vote sitôt après avoir suivi des cours de civisme ou d'éducation à la citoyenneté. Les jeunes suivent ces cours en 8e et 9e années et, après, il y a un trou jusqu'à ce qu'ils puissent exercer leur droit de vote. Ils oublient tout le travail qui est fait en classe et c'est un travail perdu. C'est certainement pour cette raison que nous connaissons des taux d'abstention assez élevés chez les jeunes de 18 à 25 ans. Je ne pense pas qu'on va complètement résoudre le problème avec la proposition de M. Rapaz, mais c'est un très grand pas dans cette direction. Il s'agit tout simplement de pratiquer après avoir acquis un certain nombre de connaissances. Tout le reste n'est que billevesées.

**M. Raphaël Mahaim :** — Il est difficile de ne pas faire le lien entre la proposition qui nous est faite aujourd'hui et les récentes victoires de l'extrême-droite ou de la droite dure dans certains pays qui connaissent le droit de vote à partir de 16 ans. Je parle ici de victoire principalement dans cette tranche de la population, donc à partir de 16 ans. Je pense à l'Autriche où le droit de vote à partir de 16 ans a été introduit en 2007 et où en effet l'extrême-droite a fait une poussée notable dans cette couche de la population. Il est donc difficile de ne pas penser à cela lorsque l'UDC fait une telle proposition.

En revanche, je ne partage pas l'avis de notre collègue Surer. Il ne s'agit pas d'une question populiste, mais d'une importante question de société. Notre démocratie est extrêmement vivante, mais on peut constamment la réinventer, essayer d'y réfléchir, de trouver de nouveaux mécanismes. Pour moi, poser la question de la capacité de voter à 16 ans, c'est poser la question de la participation à la vie de la communauté qui est, pour moi, le critère décisif. Nous avons une communauté citoyenne et toute personne qui fait partie de cette communauté et dont les décisions ont de l'influence pour la vie de tous les jours devrait, à un certain titre, avoir voix au chapitre. Quant à la fameuse question concernant la capacité de se

forger une opinion à 16, 18 ou 20 ans, bien sûr que c'est une question délicate. Mais comment ne pas voir que parmi les personnes âgées une partie n'a pas non plus la capacité de se forger une opinion en toute liberté ? Ce n'est pas très politiquement correct de le dire, mais c'est une réalité. Bien entendu, il ne s'agit pas ici d'opposer les jeunes et les personnes âgées, ce serait extrêmement réducteur pour la démocratie. Mais ce sont des choses qu'il faut prendre en considération lorsqu'on parle du droit de vote, notamment des jeunes.

Il faut réfléchir à des moyens qui permettent de construire cette citoyenneté active des jeunes. Je profite de l'occasion pour dire que ce n'est pas parce qu'il existe d'autres moyens privilégiés — je pense par exemple à l'instruction civique — qu'il faut directement tirer à boulets rouges sur cette initiative. Les autres moyens n'excluent pas ce qui nous est proposé. Ils sont complémentaires et, dans ce sens, il s'agit d'avancer avec toutes les propositions qui nous sont faites pour construire une citoyenneté active au sein des jeunes et peut-être — qui sait ? — à partir de 16 ans.

**M. Maximilien Bernhard :** — Notre collègue Rapaz a parlé de parlement alibi, notamment pour le parlement des jeunes d'Yverdon-les-Bains dont il a fait mention. Eh bien non, monsieur le député Rapaz, le parlement des jeunes d'Yverdon-les-Bains n'est pas un parlement alibi. J'ai eu l'occasion de prendre connaissance de ses procès-verbaux et des préoccupations de ces jeunes de 16 ans. Si vous aviez aussi pu en prendre connaissance, vous n'auriez pas parlé de parlement alibi. Les préoccupations de ces jeunes sont nombreuses et le droit de vote à 16 ans n'a, à ma connaissance, récemment en tout cas, pas été évoqué.

A la limite, si cette initiative était issue de jeunes entre 16 et 18 ans, j'y serais certainement plus sensible. Dire non à cette initiative c'est, à mon sens, faire preuve de pragmatisme et d'un certain réalisme. Je vous invite d'ores et déjà à la refuser.

**M. Jacques Nicolet :** — Cette initiative est une véritable démarche pour intéresser et intégrer les jeunes à la politique communale. Elle peut amener un souffle de jeunesse dans les conseils communaux ou généraux qui peinent parfois à trouver des candidats. D'ailleurs, bon nombre d'entre nous ont fait leurs premiers pas en politique dans un conseil communal ou général. Ces jeunes que certains jugent immatures sont bien plus matures que nous le croyons parfois. Ils pourront, par ce biais, faire réellement de la politique à l'échelle de leur commune et pourront, par là, éviter la politique alibi souvent traitée dans les parlements des jeunes. Je vous encourage à soutenir cette initiative et à la transmettre à une commission.

**M. Roger Saugy :** — Pendant vingt-huit ans de direction d'école, je me suis battu pour développer l'instruction civique — c'est ainsi qu'on l'appelait quand j'étais jeune — auprès de la population scolaire. Certains d'entre vous, conseillers d'Etat ou députés, ont pu venir tester dans les deux établissements que j'ai dirigés le fonctionnement de ces jeunes dans leur rapport aux politiciens. Ils ont pu voir en effet qu'on pouvait, pour autant que ce soit pris sur le temps d'école, susciter l'enthousiasme pour tel débat de société ou telle question ponctuelle.

Je crains que la proposition de nos amis UDC, si elle était acceptée, ne cause chez vous quelques déceptions. Le taux d'abstention sera certainement plus élevé chez les jeunes de 16 à 18 ans et cela pour plusieurs raisons. D'une part, ce ne sont pas les questions communales, en tout cas dans la région que je connais bien c'est-à-dire la banlieue lausannoise, qui passionnent le plus les jeunes et, d'autre part, un engagement politique est quelque chose de difficile à gérer. Une proposition de droit de vote aux niveaux cantonal et fédéral en plus du niveau communal, me semblerait plus positive. Par ailleurs, ce type de déception, nous l'avons connu. Je n'avais pas encore le droit de vote quand on a accordé le droit de vote aux femmes et les mêmes milieux qui proposent maintenant le droit de vote aux jeunes de 16 à 18 ans disaient : "Mais les femmes ne le veulent pas." Et on l'a donné aux femmes et on voit que, dans ce domaine, on a répondu à une nécessité absolue.

Je me réjouis du débat sain qui se déroulera en commission ; ses membres vont se poser ce genre de questions et je me réjouis du débat que nous aurons au Grand Conseil. Et même si un petite peu de démagogie n'est pas totalement exclue de l'intervention de nos amis UDC, je me réjouis qu'ils aient posé la question devant ce Grand Conseil et qu'on puisse en parler tranquillement dans les mois à venir.

**Mme Fabienne Despot :** — Pas de populisme ! s'insurge M. Surer. Oui, vous avez raison. Il serait bon de se pencher sur le fonctionnement des parlements des jeunes et éviter, ici comme ailleurs, le populisme. Je relève les paroles de M. Martinet que j'ai bues comme du petit lait : 15% des jeunes n'ont pas la faculté de lire un texte relativement simple à 15 ans. Il met le doigt sur un problème essentiel et gravissime de l'école vaudoise. Essentiel et inadmissible ! Peut-être que le jour où les heures d'enseignement seront toutes effectivement des heures d'enseignement, et pas comme parfois et même souvent des heures d'occupation ou des heures de congé, et que les instituteurs ne permettront pas de telles lacunes, nous aurons résolu au moins partiellement ce problème.

L'esprit civique doit être transmis indépendamment des courants politiques. La proposition de l'UDC comporte certes des difficultés et des obstacles, mais elle soulève un problème de société important qui mérite un vrai débat.

**M. Michel Renaud :** — Je ne répéterai pas tout ce qui a déjà été dit contre cette initiative. Je n'arrive pas vraiment à dissocier des responsabilités qui doivent aller en parallèle. Je ne vois pas bien qu'on donne le droit de vote à quelqu'un qui n'a pas la majorité civile. C'est assez faux. Comment voulez-vous, même au niveau d'un conseil communal — il y a de grandes communes dans ce canton — faire des majorités avec des gens qui vont voter des crédits alors que, sur le plan civil, ils n'en ont pas le droit ? Quelque chose ne va pas.

Le droit de vote à 16 ans est inéluctable, comme je l'ai lu dans la presse ce matin ; je veux bien que ce soit inéluctable, si vraiment notre genre humain évolue tellement vite. Mais il faudra se poser la question des parallèles entre la majorité à 16 ans, le droit de vote et, bien sûr, d'éligibilité. Une intervenante a parlé du syndic de 16 ans. Aujourd'hui, cela fait un tout petit peu rigoler. Peut-être que cela viendra. Je pense que la réflexion est intelligente et intéressante et qu'elle doit se faire pour savoir à quel moment notre société pourra dire : "Oui, à 16 ans on entre dans la citoyenneté et on peut par conséquent pratiquer les droits qui sont donnés aux citoyennes et citoyens dans ce pays." Pour le moment, il me semble que ce n'est pas le cas. Alors, tout en étant intéressé par la problématique, je recommanderais de ne pas prendre en considération cette initiative.

**M. Jacques-André Haury :** — M. Michel Renaud a dit en d'autres termes ce que je voulais dire. Je trouve très regrettable qu'une démarche qui dissocie les droits des devoirs en quelque sorte, soit faite. La participation à la collectivité, ce n'est pas d'abord une question de maturité ; on ne sait pas où se situe cette maturité, monsieur Dolivo, mais c'est une question d'équilibre entre des droits et des devoirs. Le message que donne l'UDC en accordant des droits civiques à 16 ans sans obligations en conséquence est un message catastrophique. Je le dis, mesdames et messieurs de l'UDC, c'est un message catastrophique et je regrette qu'il vienne de chez vous. Je dirais d'ailleurs la même chose s'il venait de la gauche. (*Rires.*)

**M. Jean-Michel Dolivo :** — En entendant les arguments de celles et ceux qui s'opposent à cette initiative, je pense aux arguments qui étaient exactement les mêmes au moment du débat sur le droit de vote et d'éligibilité des femmes : "Pas assez mûres, influençables. Et puis, elles ne font pas leur service militaire ; donc, les droits et les devoirs ne sont pas égaux." Nous avons là le défilé des arguments réactionnaires pour éviter de donner à une partie de la population la possibilité de s'exprimer sur un plan politique. Cette proposition d'initiative, je dois la saluer, elle va dans le sens d'un élargissement des droits politiques et démocratiques ; pas de l'ensemble des droits démocratique. C'est pourquoi j'appelle l'UDC à être conséquente,

notamment par rapport aux droits d'éligibilité et de vote des étrangers. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut défendre l'idée que parce que cette proposition vient de l'UDC, il faudrait la rejeter.

J'aimerais répondre à un argument développé qui me paraît particulièrement spécieux, C'est celui qui consiste à dire que l'UDC développe cette initiative parce qu'elle aurait vu en Europe qu'une assez importante couche de jeunes vote pour ses propositions. Eh bien, ce n'est pas un argument acceptable. Si nous voulons accorder le droit de vote et d'éligibilité à une catégorie de citoyens, nous devons le faire indépendamment de leurs opinions. Chacun et chacune est libre ensuite de s'exprimer et d'exprimer son opinion dans l'urne. Je trouve particulièrement navrant les arguments de celles et ceux qui s'opposent à cette initiative.

**M. Pierre Grandjean :** — J'ai entendu "nous faisons croire aux jeunes qu'ils ont des droits." Monsieur Rapaz, avez-vous voulu dire "nous de l'UDC" car je ne me reconnais pas dans cette affirmation ? Par contre, je partage totalement la déclaration de notre collègue Surer et me réjouis du débat qui aura lieu en commission où nous nous souviendrons que s'il y a un temps pour naître, un temps pour mourir, entre deux il y a un temps pour grandir, pour jouer, pour faire sa jeunesse et un autre pour prendre et assumer des responsabilités dans le domaine de la gestion du bien public. Je ne soutiendrai pas cette initiative.

**M. Raphaël Mahaim :** — Une brève réaction aux réflexions par rapport au lien fait entre la majorité civique et la majorité civile. Il est bon de se poser cette question et je me réjouis des débats à venir en commission. En revanche, je trouve regrettable le réflexe qui vise à systématiquement associer les deux sans aller au-delà de ce pur lien fait entre les deux majorités. En effet, la majorité civile vise principalement — bien sûr, on peut discuter longuement sur le but de la majorité civile — à permettre, à partir d'un certain âge, à s'engager à conclure des contrats et à assumer un certain nombre d'obligations de type professionnel. C'est le but principal de la majorité civile. Or, la participation citoyenne à la vie de la communauté, permettez-moi de le dire, c'est un autre problème. Je n'ai aucune difficulté à imaginer quelqu'un s'exprimant, donnant son avis sur des décisions de société importantes sans que cette personne puisse s'engager civilement au sens où on l'entend à partir de 18 ans. Mais, comme cela a été dit, cela pose néanmoins un certain nombre de questions. Je me réjouis de revenir sur ces différentes interrogations en commission.

**M. Yves Ferrari :** — J'ai été un peu surpris par les propos de M. Dolivo qui soutient cette proposition corps et âme, ce qui est très bien. Il a laissé croire que certains bien-pensants, comme les Verts, refusaient et mettaient en doute certains arguments donnés notamment par mon préopinant. Justement, ce que souhaitent les Verts dans ce débat, c'est qu'il n'y ait pas d'avis si tranchés qu'il n'y ait plus de capacité à écouter l'autre, à essayer de prendre en considération la problématique qu'il met en avant, notamment à propos des droits civils et des droits civiques. Dans ce cadre-là, il est très sain d'aller en commission et de pouvoir en discuter. Mais alors je souhaite véritablement qu'il y ait une écoute respectueuse qui permette d'avancer dans ce dossier. Ce n'est pas tout à fait ce qu'on a entendu jusqu'à présent dans ce plénum. Je serais heureux, si par hasard j'avais la possibilité d'être membre de cette commission, d'entendre M. Rapaz nous expliquer pourquoi le chef du groupe UDC au Grand Conseil fribourgeois, Jean-Claude Rossier, en 2008, se disait totalement opposé à ce type d'idées qui ressort ici. Je veux bien croire que le canton de Vaud connaît des choses assez extraordinaires et assez différentes de celles du canton de Fribourg, mais j'aimerais avoir quelques éclaircissements sur cet aspect.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Nous sommes au stade de la décision de renvoi en commission et je me réjouis de ce renvoi. Cela devrait permettre à votre commission d'aborder sereinement cette question institutionnelle importante. Je crois qu'il est toujours de mauvaise politique de juger une idée à l'aune de celui qui l'émet. Ce n'est pas le procès de

l'UDC qu'il convient d'instruire, comme il ne convient pas de faire le procès de celui qui espère bénéficier de l'élargissement du corps électoral en disant "cela va profiter à celui-ci ou à celui-là." Non, il s'agit de mettre en place un système cohérent et cet élément est absolument fondamental. En cela, je rejoins pleinement M. le député Renaud : on ne peut pas faire l'économie du débat entre majorité civile et majorité civique. La majorité civile, monsieur Mahaim, ce n'est pas le droit de s'exprimer sur les problèmes de société, mais le droit de décider de l'avenir de la société. Il y a quand même un problème — M. Renaud a parfaitement raison — quand on considère qu'un jeune de 16 ans peut décider de l'avenir de la société mais qu'il n'est pas suffisamment mûr pour pouvoir commander trois décis de blanc à l'apéritif. Il y a un problème de cohérence et ce problème vous devez l'aborder. Le jeune entre 16 et 18 ans ne peut pas signer un contrat, ni prendre un engagement qui porte sur ses propres intérêts, mais il serait assez mûr pour décider de l'avenir de la société. C'est faire indirectement un drôle de procès à l'intérêt public. On n'est pas mûr pour décider de ses propres affaires, mais on est suffisamment sage pour décider de l'intérêt public et des choix qui engagent l'ensemble de la collectivité. C'est une conception — je m'exprime naturellement à titre personnel — qui m'est totalement étrangère. Le bien commun est au moins aussi important que le bien privé.

Je ne peux pas résister — vous me pardonnerez cette faiblesse — à la tentation de répondre à M. Dolivo qui disait que ces jeunes font partie de la société, ce en quoi il a parfaitement raison. La publicité s'intéresse à eux. Je vois parfois, trop rarement probablement, la télévision et je vois qu'il y a beaucoup de publicités avec des jeunes, des bambins qui ventent telle ou telle marque de couches-culottes. Ils font partie de la société, faut-il dès lors leur donner le droit de vote ? L'économie s'intéresse à eux. Eh bien, j'ai deux jeunes enfants qui font preuve souvent d'une grande clairvoyance mais j'estime qu'ils n'ont pas atteint l'âge pour décider du devenir de cette société.

Alors, il est sage qu'une commission parlementaire puisse sereinement étudier cette proposition, se poser les bonnes questions. Encore une fois, les bonnes questions, ce n'est pas faire le procès de l'UDC ou espérer que cet élargissement du corps électoral profitera à celui-ci ou à celui-là. On parle d'un élément fondamental de la démocratie, à savoir la capacité d'engager notre société dans les choix politiques, et cela exige un débat serein. Je me réjouis de le conduire avec vous. Compte tenu de l'importance de cette question, j'ai souhaité vous faire part de mon sentiment. Ce n'est évidemment pas le sentiment du Conseil d'Etat qui ne s'est pas exprimé, c'est mon sentiment personnel. Je l'ai dit, c'est une faiblesse à laquelle je n'ai su résister en prenant la parole à ce niveau de la procédure.

**M. Bernard Borel :** — Je remercie le député Leuba de son intervention à ce moment de la procédure.

La discussion est close.

**L'initiative, cosignée par au moins 10 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**